



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence

MARDI 13 AVRIL 2021 À 18 H

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Belœil, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 mars 2021
5. Conseil d'administration
 - 5.1 Présentation des états financiers 2020 – Rapport du vérificateur
 - 5.2 Génératrice caserne 25 – Travaux d'aménagement pour l'installation
6. Ressources humaines
 - 6.1. Démission de Mme Sylvie Lacombe, pompière à temps partiel (employée 1007)
 - 6.2. Démission de M. Sébastien Perrault, pompier à temps partiel (employé 1105)
 - 6.3. Dépôt des profils de poste par compétence
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 12 mars au 8 avril 2021
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 12 mars au 8 avril 2021
8. Politiques et règlements
 - 8.1 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
9. Points d'information
 - 9.1. Liste des interventions du mois de mars 2021



10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale mentionne qu'un avis public a été fait concernant le changement de date de la séance prévue le 8 avril pour le 13 avril 2021. Cette séance se tient à huis clos en vertu du décret numéro 291-2021 du gouvernement du Québec et de l'arrêté numéro 2021-019 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 mars 2021 et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 h 35.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2021-04-38

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2021-04-39

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 11 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 11 mars 2021.

ADOPTÉE



5. Conseil d'administration

5.1 Présentation des états financiers 2020 – Rapport du vérificateur

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C- 19) et l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) le rapport de l'auditeur et le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 sont déposés à la table du conseil d'administration.

M. Jean-Yves Trottier CA, CPA, accompagné de M. Marc Legendre, FCPA, auditeur, FCA de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., en plénière ont présenté et expliqué le rapport aux membres.

En conséquence, le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport financier 2020 et une copie du rapport financier 2020 de la Régie est envoyée à chacune des municipalités ou villes membres.

6. Ressources humaines

CA-2021-04-40

6.1 Démission de madame Sylvie Lacombe, pompière à temps partiel (employée 1007)

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Lacombe, pompière à temps partiel, a déposé sa démission le 5 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Lacombe a été à l'emploi de la ville de Mont-Saint-Hilaire au service de sécurité incendie depuis le 1^{er} janvier 1988 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de madame Sylvie Lacombe et la remercier pour toutes ces trente-trois (33) années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

CA-2021-04-41

6.2 Démission de monsieur Sébastien Perreault, pompier à temps partiel (employé 1105)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Perreault, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 30 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Perreault a été à l'emploi de la municipalité de McMasterville au service de sécurité incendie depuis le 5 juin 2012 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Sébastien Perreault.

ADOPTÉE



6.3 Dépôt des profils de poste par compétence

Les profils de poste par compétence ci-dessous ont été déposés au conseil pour information :

- Chef de division du service technique et ressources matérielles
- Chef de division à la formation et aux escouades spécialisées
- Chef de division aux mesures préventives
- Préventionniste

7. Finances

CA-2021-04-42

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 12 mars au 8 avril 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 12 mars au 8 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 12 mars au 8 avril 2021, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèques no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1145 à 1196)	137 209,52 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	137 209,52 \$

- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2021-04-43

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 12 mars au 8 avril 2021

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;



CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 12 mars au 8 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 12 mars au 8 avril 2021, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paielements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	302 993,16 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	212 450,59 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	515 443,75 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

CA-2021-04-44

8.1 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (ci-après la « Régie ») établit sa position à l'égard de toutes les formes de harcèlement, d'incivilité et de violence au travail, reconnaissant ainsi ses responsabilités sociales et légales relatives au respect de la personne ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie veille au respect de cette politique en vertu de la législation en vigueur, notamment la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., chapitre N-1.1) et la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., chapitre C-12) ;

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie prône l'adoption de comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi que la responsabilisation de l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

CONDIDÉRANT QUE la Régie entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail, c'est-à-dire « tolérance zéro » ;

CONSIDÉRANT QU'IL appartient à chacun des membres de la Régie de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil d'administration de la Régie adopte la présente *Politique en matière de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*, tel que présenté.

ADOPTÉE

9. Points d'information

9.1 Liste des interventions du mois de mars 2021

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

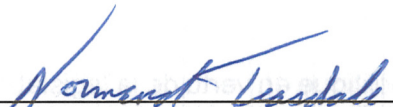
CA-2021-04-45

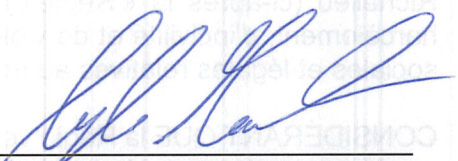
13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 50.

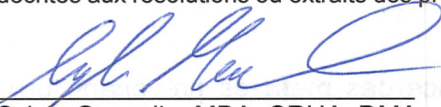
ADOPTÉE


Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

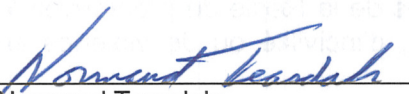

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration